

Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 d'un projet de manifestation sportive

Avant de remplir ce formulaire, lire attentivement la notice jointe qui vous apportera des liens internet et contacts pour faciliter votre démarche. Ce formulaire doit permettre d'identifier les éventuelles incidences de votre manifestation sur les enjeux des sites Natura 2000.

Ce formulaire est à remplir par l'organisateur de la manifestation à partir des informations disponibles sur les sites internet et avec l'aide éventuelle des chargés de mission Natura 2000.

Il est à fournir aux services de la Préfecture en même temps que le dossier CERFA de déclaration ou d'autorisation de la manifestation sportive.

Ce formulaire n'est pas valable pour les manifestations nautiques en mer.

1. Identification de la manifestation et de l'organisateur

Coordonnées de l'organisateur de la manifestation

Nom de la structure organisatrice.....

Nom du porteur de projet.....

Adresse du siège.....

Téléphone

Fax.

Courriel

Description de la manifestation

Nom de la manifestation.....

Date de la manifestation.....

Durée de la manifestation.....

Horaires de la manifestation.....

Commune(s) concernée(s) par la manifestation

.....

2. Situation de la manifestation par rapport à la réglementation Natura 2000

2.1. Situation de la manifestation par rapport aux sites Natura 2000 :

La manifestation (zone de pratique, parking, ravitaillement, zone de présence du public) est prévue :

- En tout ou partie dans le périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000 Oui Non
- A proximité d'un ou plusieurs sites Natura 2000 Oui Non
Si Oui, distance la plus courte : km

Si la réponse est « oui » à l'une des questions précédentes, continuer la démarche en complétant le tableau du paragraphe 2.2.

Si la réponse est « non » à chacune des questions précédentes, et sous réserve d'un avis contraire du service instructeur (L 414-4 du code de l'environnement), votre manifestation n'est pas soumise à la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000. Remplissez l'engagement (§ 2.3.) ci-dessous.

2.2. Description de la manifestation

Votre manifestation rassemble plus de 1000 participants (sportifs, publics, organisateurs)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre manifestation délivre un titre international ou national	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le budget de votre manifestation est supérieur à 100 000 €	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre manifestation est une manifestation aérienne de grande importance	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Votre manifestation concerne des véhicules terrestres à moteurs	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Si vous avez coché « oui » au moins une fois, votre manifestation est soumise à la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000. Il convient alors de poursuivre le formulaire à partir du paragraphe 3 (page suivante).

Si vous n'avez coché aucun « oui », et sous réserve d'un avis contraire du service instructeur (L 414-4 du code de l'environnement), votre manifestation n'est pas soumise à la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000. Remplissez l'engagement (§ 2.3.) ci-dessous.

2.3. Engagement de l'organisateur :

Je soussigné..... m'engage sur l'exactitude des réponses apportées précédemment et affirme ainsi que mon projet de manifestation n'est pas concernée par la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000.

A (lieu) : Le (date) :
Signature :

3. Evaluation des incidences Natura 2000 : 1^{er} niveau

Le premier niveau de l'évaluation des incidences Natura 2000 doit permettre par des questions simples d'évaluer l'ampleur de la manifestation et de ses incidences potentielles sur les enjeux des sites Natura 2000.

3.1. Identification des sites Natura 2000 concernés

Sites de la Directive Habitat (p SIC, SIC, ZSC)				
Nom du site Natura 2000	Identifiant du site (ex. FR5302011)	Situation de la manifestation		
		A proximité du site	En partie sur le site	En totalité sur le site
1°				
2°				
3°				
Sites de la Directive Oiseaux (ZPS)				
Nom du site Natura 2000	Identifiant du site (ex. FR5312011)	Situation de la manifestation		
		A proximité du site	En partie sur le site	En totalité sur le site
1°				
2°				
3°				

3.2. Identification de la manifestation

3.2.1. Vous devez fournir une **carte** du tracé de la manifestation incluant les habitats et les espèces d'intérêts communautaires des sites Natura 2000 concernés. Pour réaliser cette carte, vous pouvez vous rapprocher des chargés de mission Natura 2000 ou des gestionnaires des sites concernés.

Les éléments incontournables de cette carte

- Itinéraires, tracés linéaires (accueil, zone de départ, d'arrivée, points de ravitaillement des participants), espaces, sites de pratiques
- Aires pour le public (aire destinée à l'accueil, regroupements pressentis, cheminements entre les parkings et les zones de regroupements...)
- Aires de stationnement des véhicules (organisateur, participants et public), accès
- Zones d'interdiction, zone de protection renforcée (sécurité, environnement)
- Equipements (sonorisation, sécurité, village de la manifestation, etc.)
- Les périmètres des sites Natura 2000 concernés par la manifestation ;
- La cartographie des habitats d'intérêt communautaire et éventuellement des espèces d'intérêt communautaire.

Si le territoire de votre manifestation est relativement grand

- fournir une carte générale : indiquer les itinéraires, espaces ou sites de pratique, les zones d'accueil participants et public, zones Natura 2000...
- zoomer sur les secteurs de votre manifestation situés à proximité ou sur les sites Natura 2000.

Utiliser une ou plusieurs cartes IGN au 1/25 000^e comportant une légende.

3.2.2. Pour évaluer d'éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces, vous devez répondre à ces questions :

Tracé de la manifestation empruntant uniquement des voies ouvertes à la circulation publique (routes goudronnées uniquement)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Absence de véhicules terrestres à moteur dans la manifestation, hormis les véhicules de secours	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Absence de passage de rivières, ruisseau ou zones humides non aménagés, soit absence de simple passage à gué, sur le tracé de la manifestation ou le cheminement du public.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Localisation des aménagements prévus pour la manifestation (parkings, tentes et chapiteaux, buvette, points de ravitaillements...) exclusivement en zones urbanisées, hors espaces naturels.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Absence d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire à proximité immédiate de la manifestation (tracé, aménagement, zone d'affluence du public).	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Absence de zone répertoriée d'intérêt majeur pour les oiseaux à moins de 300 m de la manifestation (tracé, aménagement, zone d'affluence du public).	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Absence de nuisance sonore à proximité immédiate d'espèces animales d'intérêt communautaire.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Balisage du tracé réalisé ponctuellement avec des produits non polluants et absence de marquage dans les espaces naturels (peinture).	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nettoyage du site prévu à la fin de la manifestation.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu au moins un «non», l'évaluation des incidences doit se poursuivre, vous devez remplir le tableau paragraphe 4.

Si vous avez répondu uniquement des «oui», votre projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur les sites Natura 2000 concernés. Remplissez l'engagement ci-dessous.

3.3. Engagement de l'organisateur

Je soussigné m'engage sur l'exactitude des réponses apportées dans ce document et conclus que la manifestation sportive n'aura pas d'incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

A (lieu) :	Le (date) :
Signature :	

Remarques.....

5. Conclusion de la démarche simplifiée d'évaluation des incidences Natura 2000

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidence de son projet.

Le projet de la manifestation est susceptible d'avoir une incidence au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?

- Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.
- Oui : Par conséquent, ce document est insuffisant au regard de l'étude d'incidences au titre de Natura 2000. Une étude complémentaire doit être menée. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	

Rappel du code de l'environnement : Art L.414 (extraits)

VI : L'autorité chargée d'autoriser ou de recevoir la déclaration s'oppose à tout projet, manifestation si la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 :

- n'a pas été réalisée.
- Se révèle insuffisante
- Conclut à une atteinte des objectifs de conservation des sites Natura 2000.

VII. - Lorsqu'une évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000 et en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente peut donner son accord pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Dans ce cas, elle s'assure que des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont à la charge (...) du bénéficiaire du projet, de la manifestation La Commission européenne en est tenue informée.

NB : ces dernières mentions (VII de l'article L 414-4 du code de l'environnement) ne concernent a priori pas les manifestations sportives. En effet, il est difficile d'envisager l'absence de solution alternative et il faudra démontrer que la manifestation est d'intérêt public majeur et ne peut se dérouler que dans les conditions et lieux visés par le dossier.

Avis du service instructeur

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'évaluation d'incidences doit-elle se poursuivre ? Oui Non